

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
Patrimoine

Sous matière : Autres
actes de gestion du
domaine public

**OBJET :
DENOMINATIONS
DE VOIRIES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 01.06.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 01.06.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE

DU : 14 JUIN 2016

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2016,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL
KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, THOMAS Guy,
ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme BARTHES Chantal,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait, dans un souci
pratique pour les services de la Poste, de modifier la dénomination ou le
prolongement des voies existantes suivantes.

- Le « Chemin de la tour » reliant actuellement l' « Avenue des Pyrénées » sera désormais relié au « Rond-Point de la Porteuse de Cassoulet ».
- L'ancienne partie du « Chemin de la Tour » reliée à l' « Avenue des Pyrénées » sera désormais une impasse dénommée « Impasse de la Tour »
- L' « Impasse des Lilas » sera modifiée en « Allée des Lilas »

Aussi, Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de donner une dénomination officielle
à la voie desservant le futur lotissement de la Pomelle depuis le « Chemin de la
Tour » et propose la dénomination « rue de la Pomelle ».

Suite à l'avis favorable de la commission d'Aménagement du Territoire
Communal, Habitat, Travaux, Enseignement supérieur en date du 3 juin 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE la modification du nom des voies ci-après désignées figurant sur le plan annexé à la présente délibération :

- Chemin de la Tour
- Impasse de la Tour
- Allée des Lilas

AUTORISE que la voie de la commune ci-après désignée figurant sur le plan annexé à la présente délibération recevra la dénomination officielle suivante :

- Rue de la Pomelle

PRECISE que les habitants de la voie, les services fiscaux (cadastre), la Poste, les services de secours et les concessionnaires (EDF, GDF, Lyonnaise des Eaux, France Telecom) seront informés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 07 juin 2016.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
13 JUIN 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
09 JUIN 2016
Par publication le :
14 JUIN 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 09/06/2016
N°011-211100763-20160607-2016-140-DE

Allée des Lilas



Lotissement de la Pomelle

